



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-219

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

1210 rue Emile Zola (angle avec la rue Danton)

du 25 août au 6 septembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 17 mai 2025 de Monsieur Guillaume MOREAU, demeurant 1210 rue Emile Zola à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 1210 rue Emile Zola à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bruno PETITE, 2 rue Fernand Degrugillier à AUCHEL (62260),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 25 août au 6 septembre 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 1210 rue Emile Zola (angle avec la rue Danton) à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-219

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 03 JUIN 2025

Le Maire,




David THELLIER

Publié le 04 JUIN 2025